



WKN France



BayWa r.e.

Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2020



© B.Aublin – LPO Vendée

Bob



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>





Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2020

**Observatoire du patrimoine naturel
du Marais poitevin**

Pôle Avifaune

Rédaction :

Aurélie Guégnard,

En collaboration avec

Elisa Daviaud et Alexandra Christin

INTRODUCTION

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2004). Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples. La France accueille un peu plus de 10% de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN *et al.*, 2016) et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire (Marchadour & al., 2014 ; PCN., 2018).

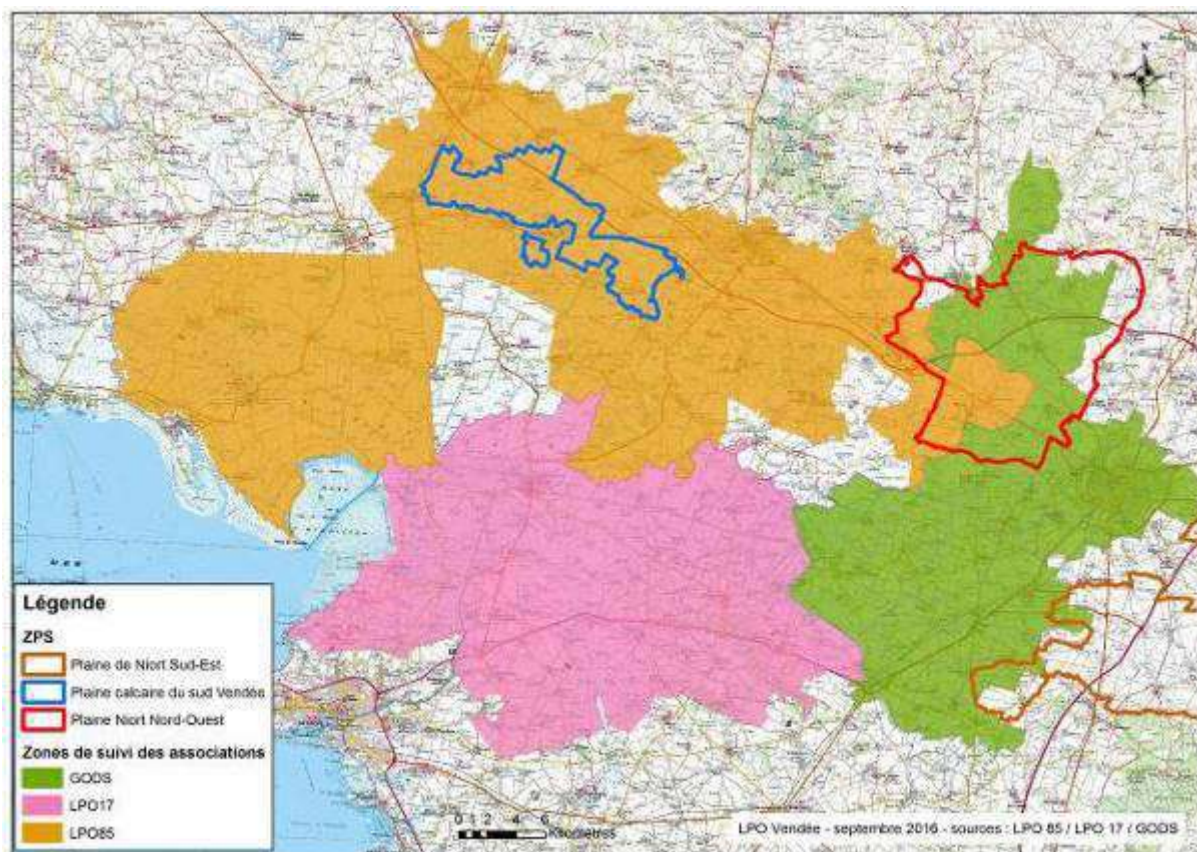
Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces du genre *Circus*, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce biotope l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques du Busard cendré. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une intervention humaine.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de cette espèce pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de cette espèce, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées de Busard cendré. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Le suivi réalisé dans la Zone de Protection Spéciale "Plaine calcaire du sud Vendée" est quant à lui financé par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre des actions Natura 2000.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon (C.PACTEAU, ASTUR), puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.



Carte 1 : Localisation des zones d'études suivies par les structures associatives du Marais poitevin

1. BILAN DE LA SAISON 2020

1.1. Compte-rendu du suivi 2020 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

1.1.1. *Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée*

La saison Busard 2020 a été globalement plus mitigée qu'en 2019 dans la plaine du sud Vendée. Sur certains secteurs comme à Benet dans la ZPS Niort-Nord-Ouest et dans la partie Ouest de la ZPS plaine calcaire du sud Vendée, les couples se sont installés rapidement. A Benet, les installations rapides se sont traduites par la présence 3 nids dans des prairies de fauche. La protection sur des œufs a été tentée sans succès, les 2 autres pontes ont été transportées au Centre de soin de Saint-Denis-du-Payré. Sur l'ensemble des secteurs de plaine la ressource alimentaire était bien présente en début de saison, nous constatons une taille de ponte moyenne de 3,4 œufs par nid cette année. Cependant, les orages de mai et début juin, sont certainement à l'origine d'une diminution de cette ressource alimentaire, mais aussi de nombreux échecs. Lors des contrôles aux nids après moisson, nous avons constaté que de nombreux jeunes étaient sous-alimentés. Au total, 74 nids de Busard cendré ont été localisés et suivis. Ceux-ci ont permis l'envol de 134 jeunes dont 108 grâce aux mesures de protection sur site et 4 en centre de soin, ce qui représente 84 % des envols pour la plaine. La productivité dans la plaine du sud Vendée s'élève à 1,81 en 2020 contre 2,18 en 2019. La productivité « protégée » est de 1,51 et seulement de 0,30 pour la productivité non protégée.

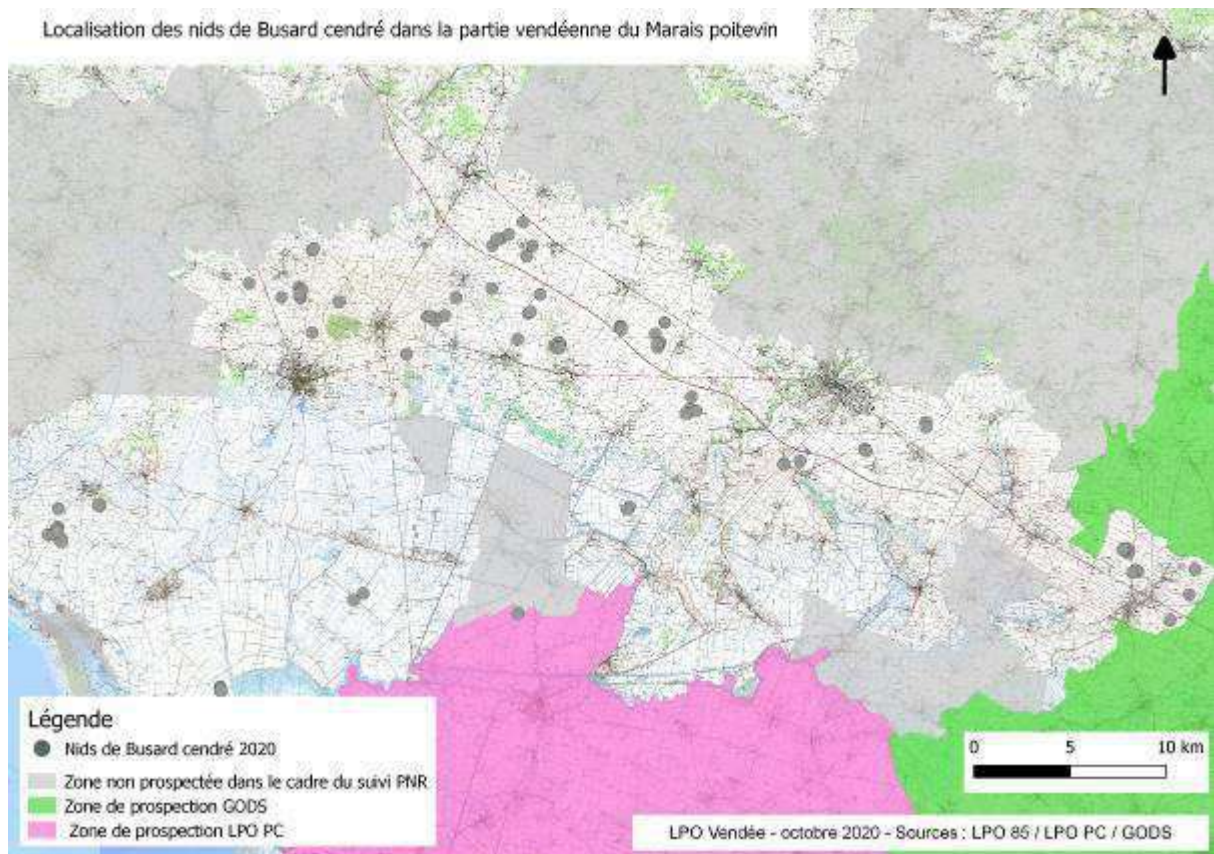
Notons cette année une proportion beaucoup plus importante des parcelles d'orges, parcelles dans lesquelles se sont cantonnées à chaque fois plusieurs couples. De plus, certains blés ont été moissonnés quasiment en même temps que les orges avec un démarrage des moissons autour du 22 juin. Les pluies qui ont suivis fin juin/début juillet ont permis de ralentir la cadence, mais malgré cela seulement 16 % des oiseaux ont pu s'envoler avant le passage des moissonneuses.

Dans la zone de polders, le constat reste peu encourageant. Si la taille de ponte apparaît plus importante 3,6 contre 3,4 en plaine. Le nombre de couples reste faible avec 17 nids suivis et la productivité très faible 1,06. Les nombreux échecs constatés étaient quasiment à chaque fois dans du blé versé. Sur les 17 nids suivis seulement 18 jeunes ont pris leur envol dont 7 grâce aux protections mises en place, 4 in situ et 3 en centre de soin. 11 oiseaux ont pu s'envoler avant moisson. L'hiver très pluvieux n'a pas favoriser l'implantation de blé cette année dans les polders. Ces blés implantés en fin d'hiver (février/mars) ont permis plus d'envol sans protection. Au-delà des contraintes météorologiques et de verse des blés, s'ajoute pour ce secteur les nombreuses interdictions d'accès aux parcelles pour la protection des nids de la part d'un petit nombre d'agriculteurs qui malheureusement accueillent un grand nombre de nids. Cette année, l'application d'une procédure standard de rappel aux droits et obligations des agriculteurs a été mise en place par le DDTM de Vendée, en partenariat avec la DREAL et OFB.

Lorsque la LPO fait face à un refus de protection, elle transmet les informations qu'elle a sur les nids aux services de l'état qui se chargent d'informer par courrier l'agriculteur concerné par un ou des nids. Le territoire vendéen a fait l'objet de 4 procédures concernant

9 nids en 2020. Un cas de destruction volontaire a aussi été constaté par l'OFB dans le périmètre de la ZPS plaine calcaire du Sud Vendée.

Enfin, 20 nids de Busard des roseaux ont été également suivis, 10 dans le secteur de plaine et 10 dans le marais. Les tailles de ponte varient de 3,2 en plaine à 2,8 dans les polders pour une productivité de 1,4 à 1,2 jeunes par couple. Pour ce qui est des Busard Saint-martin, 6 nids ont été suivis principalement dans la ZPS Niort-Nord-Ouest.



Carte 2 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine du sud Vendée et le Marais poitevin central

Compte-rendu du centre de sauvegarde UFCS 85

SAISON 2020 Centre UFCS-LPO Vendée

La saison 2020, a été marquée dans l'ouest pour le genre Circus par un fort retard des emblavements. En conséquence les premières pontes ont été faites surtout dans des prairies notamment de raygrass destiné à l'ensilage. Le centre a donc reçu essentiellement des pontes de remplacement ainsi qu'un nombre limité de poussins. L'origine de chaque œuf ou poussin figure dans le tableau ci-contre pour un total de 125 entrées dont 38 pontes contenant de 1 à 5 œufs.

ORIGINES	
LPO 17	57
GODS 79	24
LPO 85	35
Individuelle	9
TOTAL	125

ENTREES									
	Busards Spp			Autres					TOTAUX
	C. pygargus	C. cyaneus	C. aeruginosus	F. tinnunculus	Milvus migrans	Athene noctua	Asio otus	Tyto alba	
(Eufs	67	23	20	0	0	0	0	0	110
Poussins	3	0	2	2	1	1	3	3	15
TOTAUX	70	23	22	2	1	1	3	3	125

Pour le centre cette situation a entraîné pour le genre Circus un afflux considérable d'œufs (110), de pontes très tardives, et très peu d'entrées de poussins, 15 en comptant quelques oiseaux d'autres espèces et donc seulement 5 de Busards comme le montre le tableau des entrées ci-dessus. Pour donner une idée du retard pour notre région, le dernier poussin est né le 20 juillet donc d'un œuf pondu vers le 20 juin.

ENVOLS - TAQUET									
	Busards Spp			Autres					TOTAUX
	C. pygargus	C. cyaneus	C. aeruginosus	F. tinnunculus	Milvus migrans	Athene noctua	Asio otus	Tyto alba	
TOTAUX	37	16	7	2	1	1	3	3	70

Pour le genre Circus, une comparaison rapide entre ce troisième tableau et le second montre des résultats d'envols extrêmement faibles. Pourquoi ? Une analyse précise des échecs dans les deux derniers tableaux va nous donner des éléments de réponse.

INFERTILITE - MORTALITE									
	Busards Spp			Autres					TOTAUX
	C. pygargus	C. cyaneus	C. aeruginosus	F. tinnunculus	Milvus migrans	Athene noctua	Asio otus	Tyto alba	
Infertile	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Refroidissement	13	4	6	0	0	0	0	0	23
Mort embryonnaire	12	1	2	0	0	0	0	0	15
Mort en soin	3	1	2	0	0	0	0	0	6
Enthanasie	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Empoisonnement	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Prédation (rats)	2	1	0	0	0	0	0	0	3
TOTAUX	33	7	15	0	0	0	0	0	55

Cinq des sept sources de mortalité, en incluant l'infertilité, ne représentent qu'une très faible proportion de la mortalité, deux à elles seules, refroidissement et mortalité embryonnaire, en représentent l'essentiel. Néanmoins, pour l'analyse, trois sources de mortalité sont retenues : par refroidissement des œufs lors du transport, la mortalité embryonnaire et la mortalité en soin. Mais comment faire pour les distinguer ? La mortalité en soin est facile à établir : le poussin a éclos au centre puis est mort (6). Pour la mortalité par refroidissement il a fallu faire un choix. Dans le cas présent si une ponte n'a donné lieu à aucune éclosion, alors la ponte a été attribuée à une mortalité embryonnaire au cours du transport. Cependant, et ceci ne simplifie pas la tâche, pour un certain nombre de pontes certains poussins ont éclos et d'autres non, en général, vu le faible nombre d'œufs infertiles, 5, les œufs sans éclosion contenaient des embryons morts. Dans ce cas il eut été possible de faire la différence en testant au « Buddy » la viabilité des embryons à l'arrivée, mais effet de mes soucis de santé (?) j'avoue ne pas y avoir pensé sur le moment. Donc, la catégorie « mort embryonnaire » reste indécidable quant à son origine.

PONTES SANS AUCUNE ECLOSION				
	C. pygargus	C. cyaneus	C. aeruginosus	TOTAUX
LPO 17	1	0	3	4
GODS 79	1	1	1	3
LPO 85	2	0	0	2
TOTAUX	4	1	4	9

Selon le raisonnement particulièrement restrictif présenté ci-dessus le nombre de pontes affectées par le refroidissement – voire l'inverse bien plus dangereux : l'excès de température – serait donc extrêmement faible (9). Il est plus que probable cependant qu'une bonne part des « morts embryonnaires » indéterminés relèvent aussi de cette catégorie.

1.1.2. Plaine de Niort

Au total 111 nids de busards, sur les 3 espèces nicheuses sur le département des Deux-Sèvres, ont été répertoriés sur les plaines aux alentours de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest : NINO et de Niort Sud-Ouest : NISO). En comparaison, l'année dernière (2019) 101 nids avaient été trouvés. Pour la seconde année consécutive, le nombre de nids dépasse la centaine sur les plaines niortaises.

78 nids de busards cendrés ont été découverts, 22 nids de Saint-Martin et 11 nids de busard des roseaux. Le nombre de nids a ainsi augmenté pour les busards cendrés, passant de 68 en 2019 à 78 en 2020, et les Busards des roseaux, avec 11 nids en 2020 contre 9 en 2019. Seul le nombre de nids de Busards Saint-Martin a diminué, passant de 26 nids en 2019 à 22 en 2020.

En revanche, cette année le taux de réussite des nids a été bien moins élevé que l'an dernier (77%), avec un taux de réussite des nichées de seulement 59.5% (au moins 1 poussin à l'envol). En détaillant par espèce, on observe que ce taux est plus élevé pour les busards cendrés et Saint-Martin avec un taux de réussite environ égale à 64%. Pour les Busards des roseaux en revanche, le taux de succès est extrêmement faible avec seulement 18% de réussite, soit 2 nids sur 11. Ce faible taux de réussite est dû notamment à un taux de prédation relativement important (entre 19.8% et 21.6% de prédation). De plus, 6 nichées ont été envoyées en centre de soins pour diverses raisons (œufs non éclos au moment des moissons, exploitant refusant la protection, cage détruite au cours de la moisson).

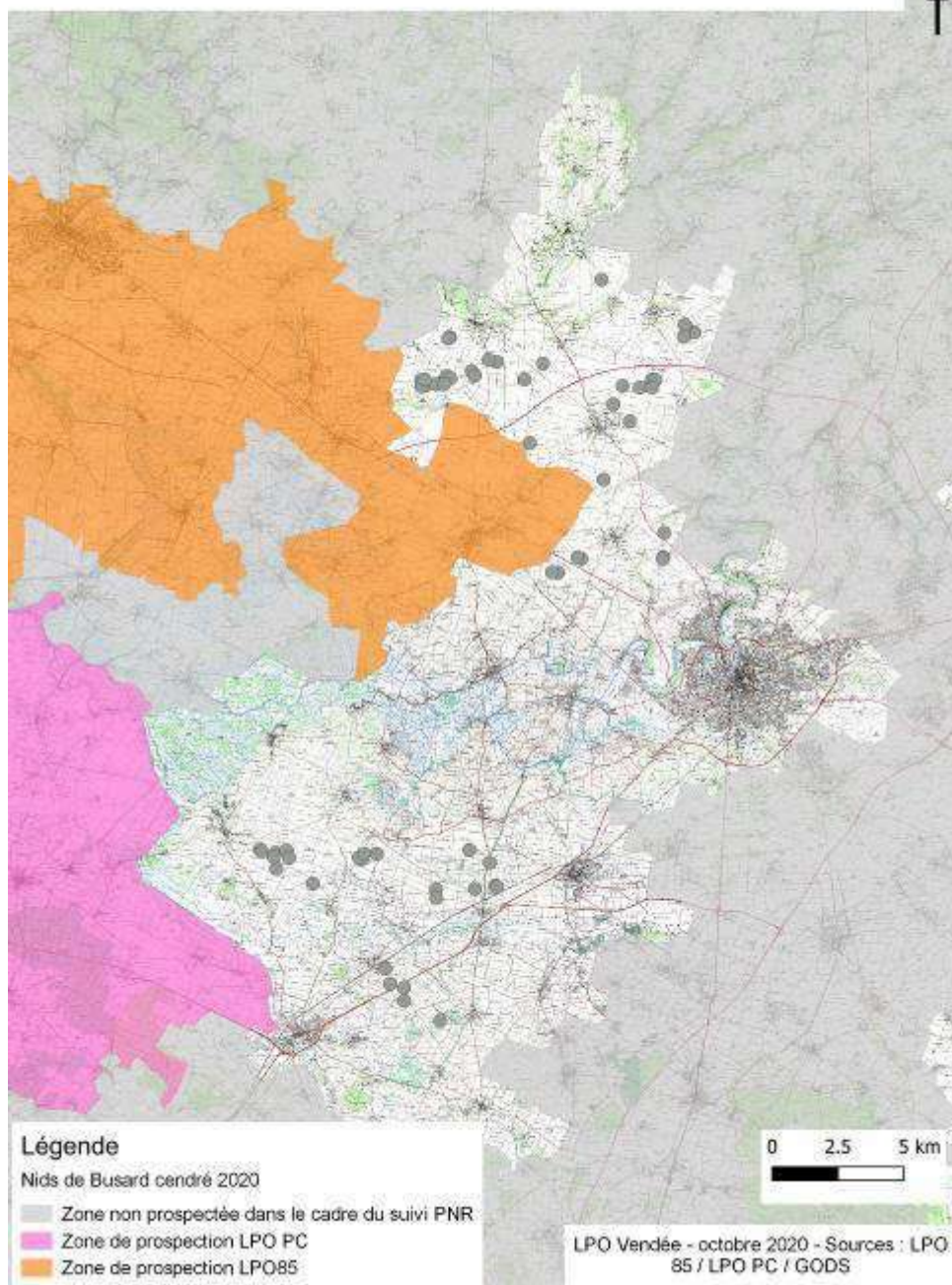
Le nombre d'œufs par nid est légèrement plus élevé que l'an dernier, avec en moyenne 3.69 œufs par nid contre 3.54 en 2019. En revanche le taux d'éclosion est nettement plus faible : 69% en 2020 contre 82% en 2019. Suivant la même logique, le nombre de jeunes à l'envol est lui aussi plus faible que l'an dernier avec 207 jeunes envolés en 2020 contre 247 en 2019. Néanmoins le taux de jeunes à l'envol est relativement élevé (78% de jeunes envolés sur le nombre total d'œufs éclos en 2020, 83% en 2019).

Ainsi on observe une bonne productivité en début de saison de reproduction (cf nombre de nids et nombre d'œufs par nid). Ceci s'explique sans doute par un nombre important de campagnols à cette période. La ressource alimentaire a ensuite dû diminuer, expliquant potentiellement le fort taux de prédation. On remarque que la prédation et les abandons ont surtout eu lieu au stade œuf, puisque par la suite le taux de jeunes à l'envol est élevé.

Après une excellente saison de reproduction des busards l'année dernière, cette année est beaucoup plus mitigée. Néanmoins, les résultats de 2020 sont à remettre en perspective car au final le nombre de jeunes à l'envol demeure élevé par rapport aux chiffres habituels du secteur.

Concernant la protection il est signalé que 85 protections ont été posées (cages grillagées, cages traîneaux et jalons), 76.5% des nids ont donc été protégés. Néanmoins, les conditions météorologiques ont nettement retardé les dates de moissons, ce qui fait que 39% des jeunes étaient volants avant la moisson. En particulier, plus de 50% des Busards Saint-Martin étaient volants avant moisson et n'auraient potentiellement pas eu besoin de protection (24 poussins sur 45). Deux tiers des poussins de Busard cendré (soit 100 poussins sur 157) et la totalité des poussins de Busard des roseaux (soit 5 poussins) n'ont cependant été volants qu'après moisson des parcelles ce qui montre que la protection des nichées reste essentielle à la survie de ces espèces.

Localisation des nids de Busard cendré sur la partie Deux-sévriennes du Marais poitevin



Carte 3 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine de Niort

1.1.3. Marais poitevin sud et plaine d'Aunis

Cette année, **22 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais poitevin charentais et la plaine d'Aunis. Les efforts de prospection ont permis de localiser **97 nids** : 58 nids de Busard cendré, 28 nids de Busard des roseaux et 11 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, nous arrivons à un total de **72 couples** sur notre secteur. Sur les 58 nids localisés, 20 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 38 en plaine. 57 ont été visités et **45 d'entre eux ont nécessité une protection, par pose de cage, de jalons ou transfert en centre de soin.**

Sur 29 nids visités, dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de **3,8 (± 1,11) œufs**. **La productivité** (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple), calculée sur 48 nids, est de **1,8 (± 1,78) jeunes à l'envol (87 jeunes pour 48 nids)**. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. Le **succès de reproduction** correspondant à la proportion de jeunes à l'envol in situ par rapport au nombre d'œufs pondus est de **33%**, celui-ci est calculé sur 29 nids. En prenant en compte les nichées transférées en centre de soin, **le succès de reproduction est de 48%**.

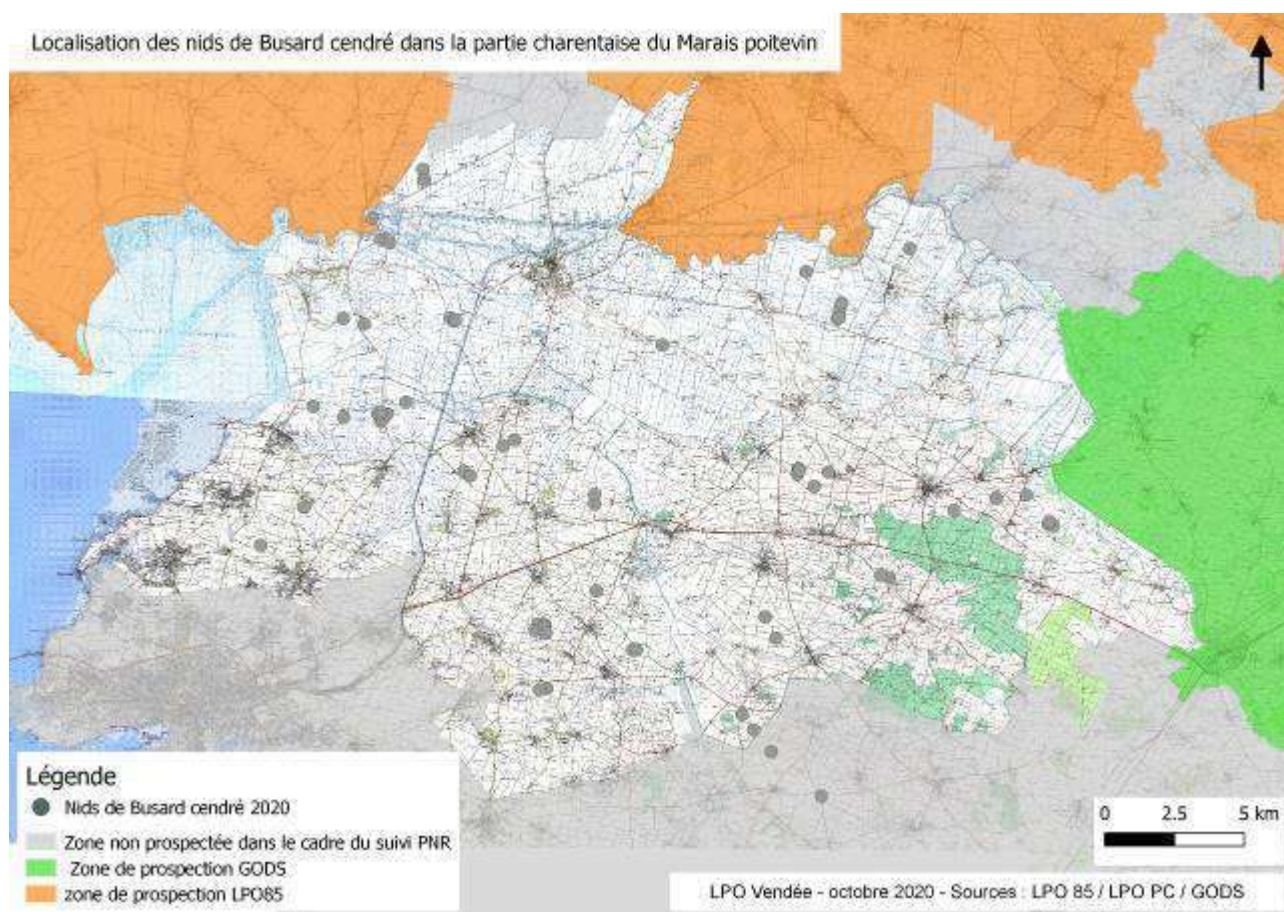
S'il on considère également les jeunes volants sans visite de nids (jeunes volants avant ou lors de la visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), c'est **96 jeunes** (au minimum) **qui ont pris leur envol en 2020 sur le site d'étude, dont 22 avant la moisson (23%), et 74 après la moisson (77%)**. Dix-huit jeunes supplémentaires se sont envolés, ex-situ, depuis le centre de soins, ce qui amène à un total de 114 jeunes.

Cette année, 8 nids, non repérés lors de la phase de prospection, ont été moissonnés ou fauchés. Il s'agit de 7 nichées de Busard cendré et 1 de Busard des roseaux. Quatre nichées ont été détruites. Une nichée, au stade œufs a été transférée au centre de soin. Deux nids ont été protégés à l'aide de cages traîneaux lors de leur découverte au moment de la fauche. Sur le huitième nid moissonné, les jeunes étaient sub-volants, 1 poussin a été blessé mais a pris son envol.

23 nids sont considérés en échec cette année, dont 11 suite à leur envoi au centre de soin. Les échecs sont dus à de fortes intempéries survenues début juin, entraînant un abandon des pontes par les femelles lors de la couvaison. Plusieurs poussins sub-volants ont été retrouvés prédatés à la sortie des nids, et quelques poussins ont été retrouvés morts dans les cages de protection, probablement suite à l'abandon des femelles.

Cette année, les fortes pluies en hiver ont limité les semis de céréales. Sur certains secteurs, peu de parcelles présentaient une hauteur de végétation suffisante lors de l'installation des busards en avril. Plusieurs couples se sont installés en prairies : 10 nids de Busard cendré et 6 nids de Busard de roseaux. La plupart de ces nichées ont nécessité un transfert en centre de soin car la fauche s'est déroulée avant l'éclosion des poussins. Cependant, 4 de ces nichées ont tout de même été protégées par enclos ou cage. Enfin, 2 nids de Busard Saint-Martin ont été localisés et protégés dans des parcelles de Lin. Il s'agit des premiers cas de nidification de cette culture en Charente-Maritime.

La période de moisson s'est étalée jusqu'à mi-juillet. **58 agriculteurs** ont été rencontrés lors de la saison 2020. Dans l'ensemble, **les relations avec le monde agricole restent très positives**, et l'implication de certains exploitants est encourageante à maintenir le dialogue. Pour la première année, nous avons mis en place une démarche administrative en cas de refus de pose d'une protection. La DREAL, la DDTM et l'OFB étant une aide précieuse dans ces cas-là.



Carte 4 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine d’Aunis et le Marais poitevin sud

1.2. Caractérisation des nids 2020 pour l’ensemble du territoire prospecté

Tableau 1 : Nids trouvés dans l’ensemble du territoire prospecté en 2020 : données brutes et pourcentages

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec intervention	Nids sans intervention	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	21	25	19	27	46
	%	46 %	54 %	41 %	59 %	
Plaines	Brut	84	65	104	45	149
	%	56 %	44 %	70 %	30 %	
Plaines et Marais	Brut	105	90	123	72	195
	%	54 %	46 %	63 %	37 %	
Plaine et Marais (avec nino)	Brut	133	102	161	74	235
	%	57 %	43 %	69 %	31 %	

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

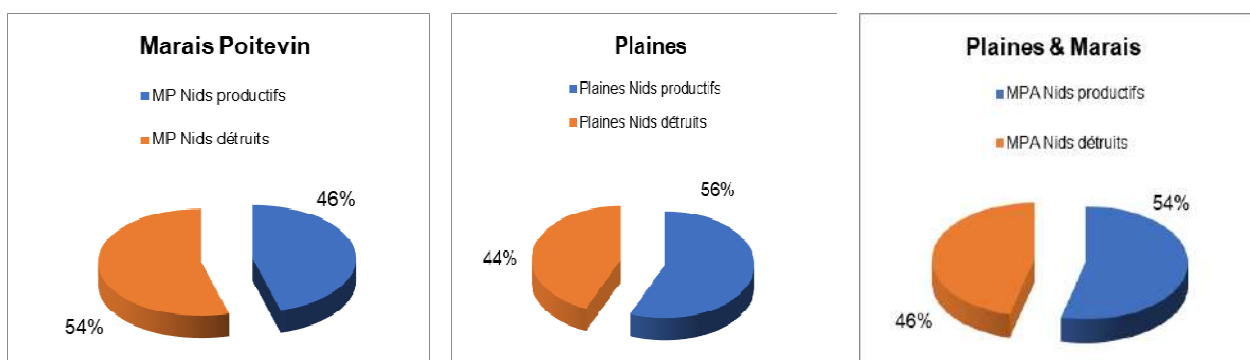


Figure 1 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté en 2020

Le nombre de nids trouvés dans les secteurs de plaine est de 149 contre 118 nids en 2019. Pour les secteurs de marais 46 nids ont été trouvés contre 38 en 2019. La proportion est similaire aux années précédentes. A noter que la surface de plaine prospectée est beaucoup plus importante que la zone de marais. En 2020, la proportion de nids détruits est plus importante pour le secteur de marais et concerne plus de la moitié des nids. En 2019, cette proportion entre les nids productifs et les nids détruits était similaire pour les 2 secteurs

1.3. Succès de reproduction en 2020, dans l'ensemble du territoire prospecté

Tableau 2 : Productivité de jeunes dans l'ensemble du territoire prospecté en 2020, données brutes et pourcentages

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envol (1) avant moisson	Envol (2) après moisson	Envol (3) en CDS	Ss Total (2+3) Envol protégés	Total (1+2+3) Survie
Marais poitevin	Brut	87	55	6	17	9	26	32
	%		63 %	19 %	53 %	28 %	81 %	37 %
Plaines	Brut	428	151	47	209	21	230	277
	%		35 %	17 %	75 %	8 %	83 %	65 %
Plaines et Marais	Brut	515	206	53	226	30	256	309
	%		40 %	17 %	73 %	10 %	83 %	60 %
Plaines et Marais (avec nino)	Brut	678	275	98	273	32	305	403
	%		41 %	24 %	68 %	8 %	76 %	59 %

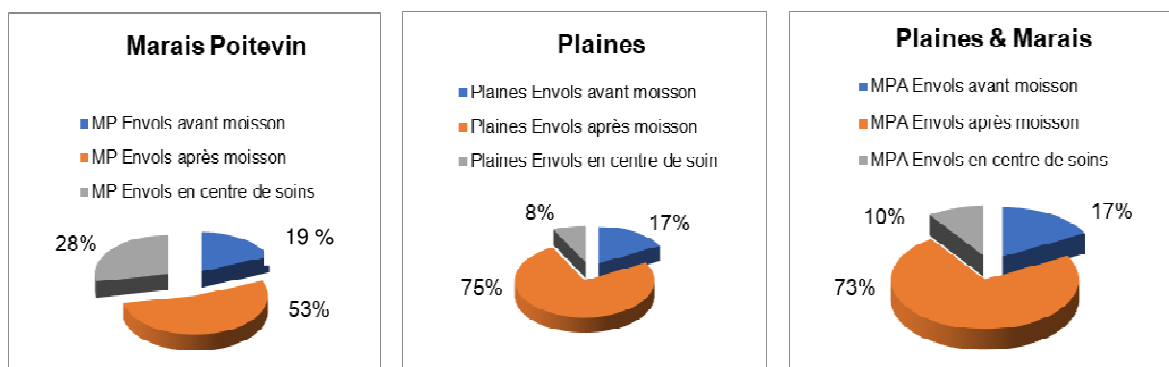


Figure 2 : Pourcentage des vols dans l'ensemble du territoire prospecté en 2020

Les proportions d'envol avant moisson sont très faibles tant dans les secteurs marais (17 %) que dans les secteurs de plaine (19 %). En 2020, plus de 80 % des busards cendrés du Marais poitevin se sont envolés grâce aux actions de protection. Cette proportion est fluctuante en fonction des conditions météorologiques, mais on voit bien que cette part continue d'augmenter et peut-être particulièrement importante comme cette année.

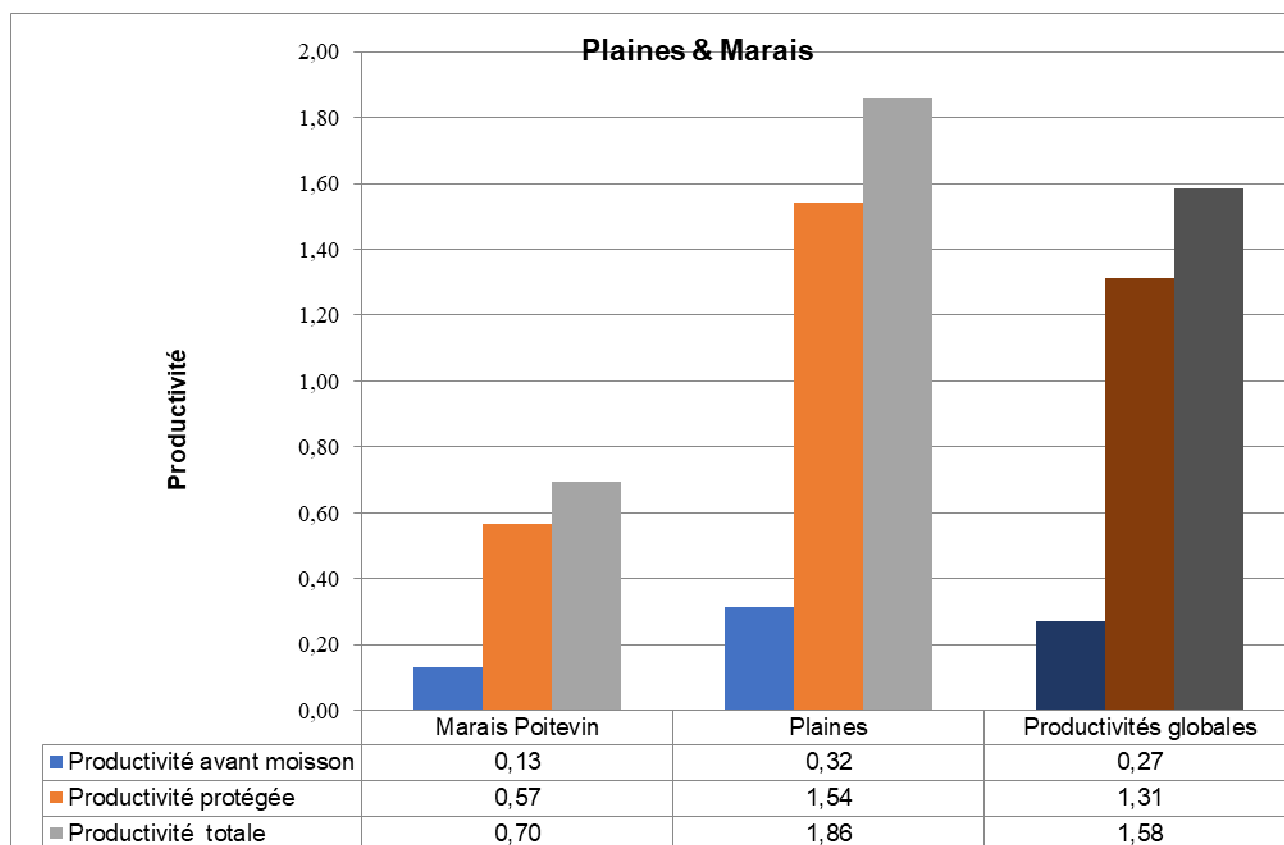


Figure 3 : Productivité dans l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale en 2020

La productivité globale des couples de Busard cendré dans le Marais poitevin et ses bordures de plaine est de 1,58 jeunes à l'envol par couple en 2020. Elle est largement inférieure à celle de 2019, où nous atteignons 2,32 jeunes à l'envol par couple et est proche du chiffre constaté en 2018 (1,55).

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

2. ÉVOLUTION INTERANNUELLE DES EFFECTIFS DE BUSARD CENDRE EN MARAIS POITEVIN ET PLAINE DEPUIS 1982 ET 1999

2.1. Caractérisation des nichées entre 1982/1999 et 2020

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

Tableau 3 : Les nids : données brutes et résultats de 1982/1999 à 2020

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec interventions	Nids sans Interventions	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	1066	364	707	723	1430
	%	75 %	25 %	49 %	51	
Plaines	Brut	1295	496	1252	539	1791
	%	72 %	28 %	70 %	30 %	
Plaines et marais	Brut	2361	860	1959	1262	3221
	%	73 %	27 %	61 %	39 %	

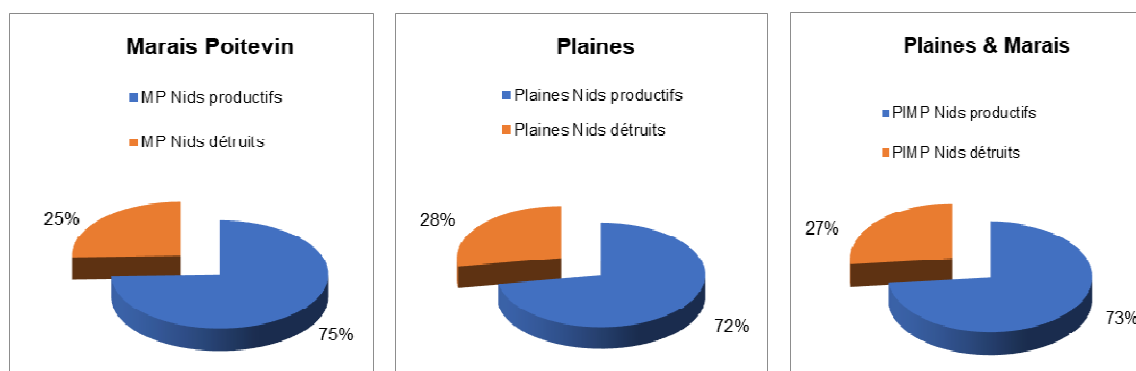
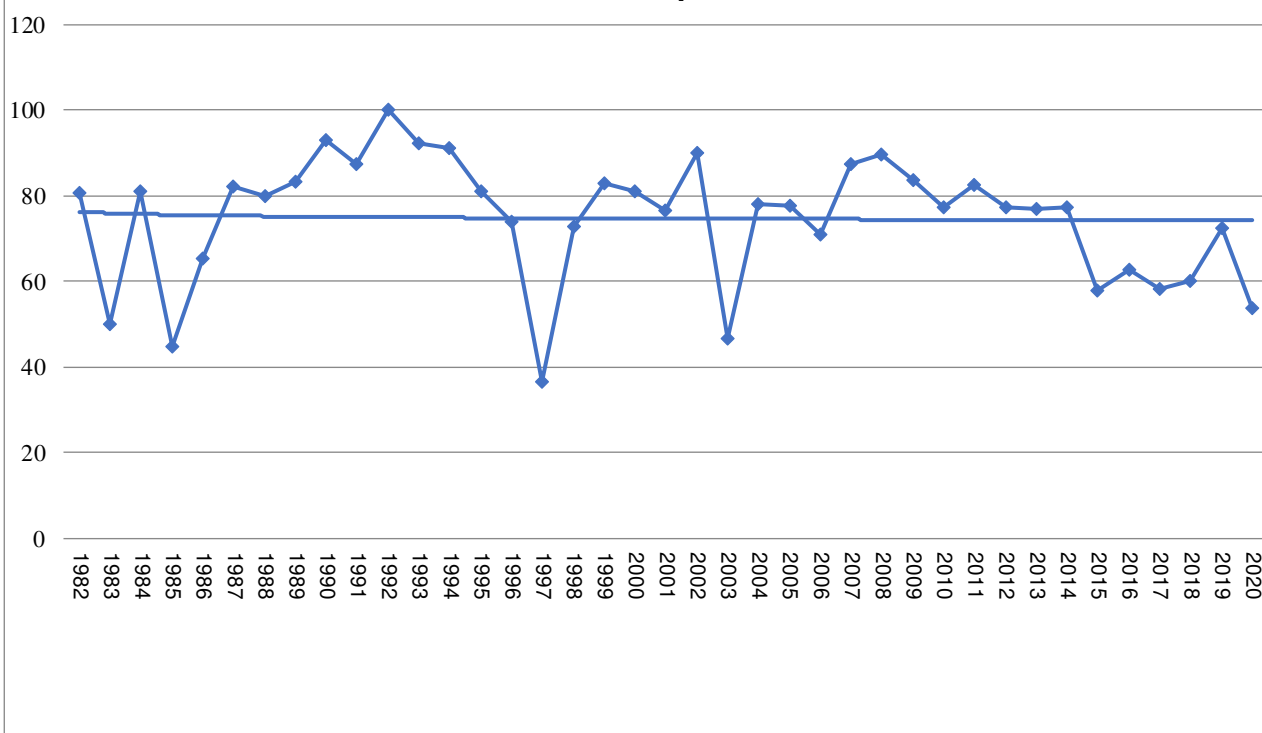


Figure 4 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2020

**Plaines & Marais
Tous secteurs confondus
Evolution des pourcentages
Nids productifs**



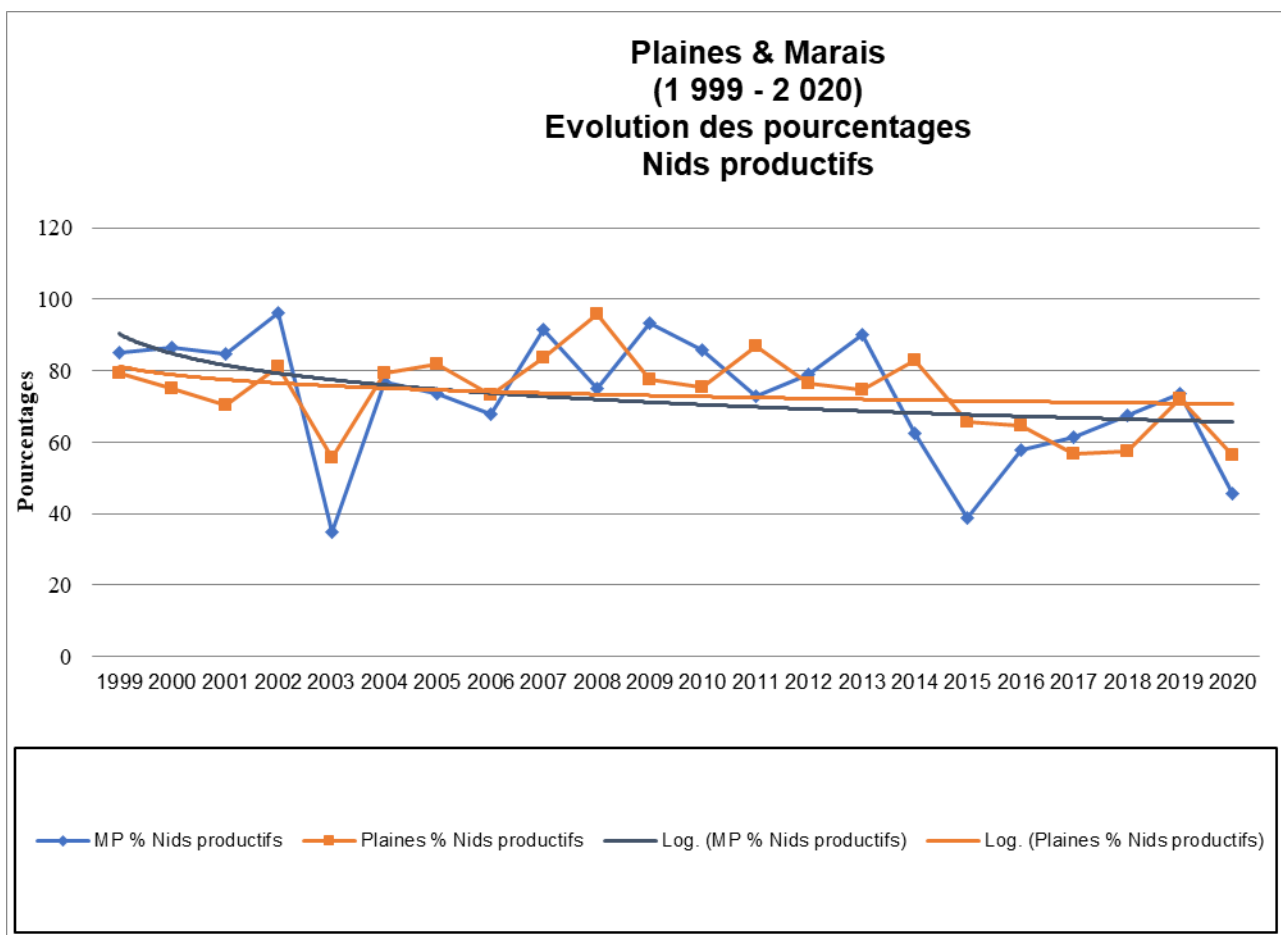


Figure 5 : Représentations graphiques de l'évolution du pourcentage de nids productifs pour l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2020

L'ensemble des graphiques et tableaux montre une importante similitude dans les variations du pourcentage de nids productifs entre les deux types de secteurs jusqu'en 2007.

Depuis 2013, on constate une diminution du nombre de nids productifs pour les deux secteurs plaine et marais mais en proportion plus importante pour le marais.

2.2. Succès de reproduction entre 1982/1999 et 2020

Tableau 4 : Productivité de jeunes, données brutes et résultats de 1982/1999 à 2020

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envois (1) avant moisson	Envois (2) après moisson	Envois (3) en CDS	Ss total (2+3) Envois protégés	Total (1+2+3) survie
Marais poitevin	Brut	3686	875	1255	962	594	1556	2811
	%		24 %	45 %	34 %	21 %	55 %	76 %
Plaines	Brut	4743	1101	1466	1789	387	2176	3642
	%		23 %	40 %	49 %	11 %	60 %	77 %
Plaines et Marais	Brut	8429	1976	2721	2751	981	3732	6453
	%		23 %	42 %	43 %	15 %	58 %	77 %

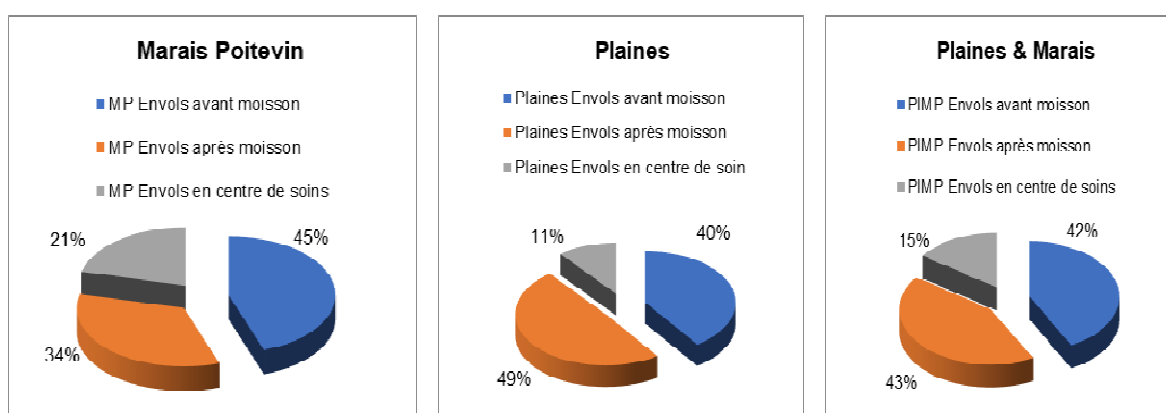


Figure 6 : Pourcentage des envois sur l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2020

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'analyse de 2007, **la part des envois "protégés" par rapport aux envois "naturels" avant la moisson continue d'augmenter**. Pour l'ensemble du territoire surveillé et pour la période 1982-2007, le taux d'envois "protégés" était de 48 % ; en 2010 ce taux s'élevait à 51 %. Depuis 2012 ce taux variait entre 53 et 56 % (2018).

En 2019, ce taux atteint 57 % et gagne de nouveau 1 % cette année pour atteindre le chiffre de **58 %**. Comme il a été précisé dans la synthèse *"1982-2007 : 25 ans de protection du Busard cendré dans le Marais poitevin"* (PACTEAU, 2010), cette part d'envois "protégés" tend à s'accroître. **Le constat est donc là, cette part d'envois protégés qui par définition cible les nids qui ont nécessité une intervention a augmenté de 10 % en 13 ans !**

Comme il est précisé dans l'ouvrage de Christian Pacteau, cette évolution va nécessairement demander encore plus de rigueur, mais aussi de moyens dans les actions de protection.

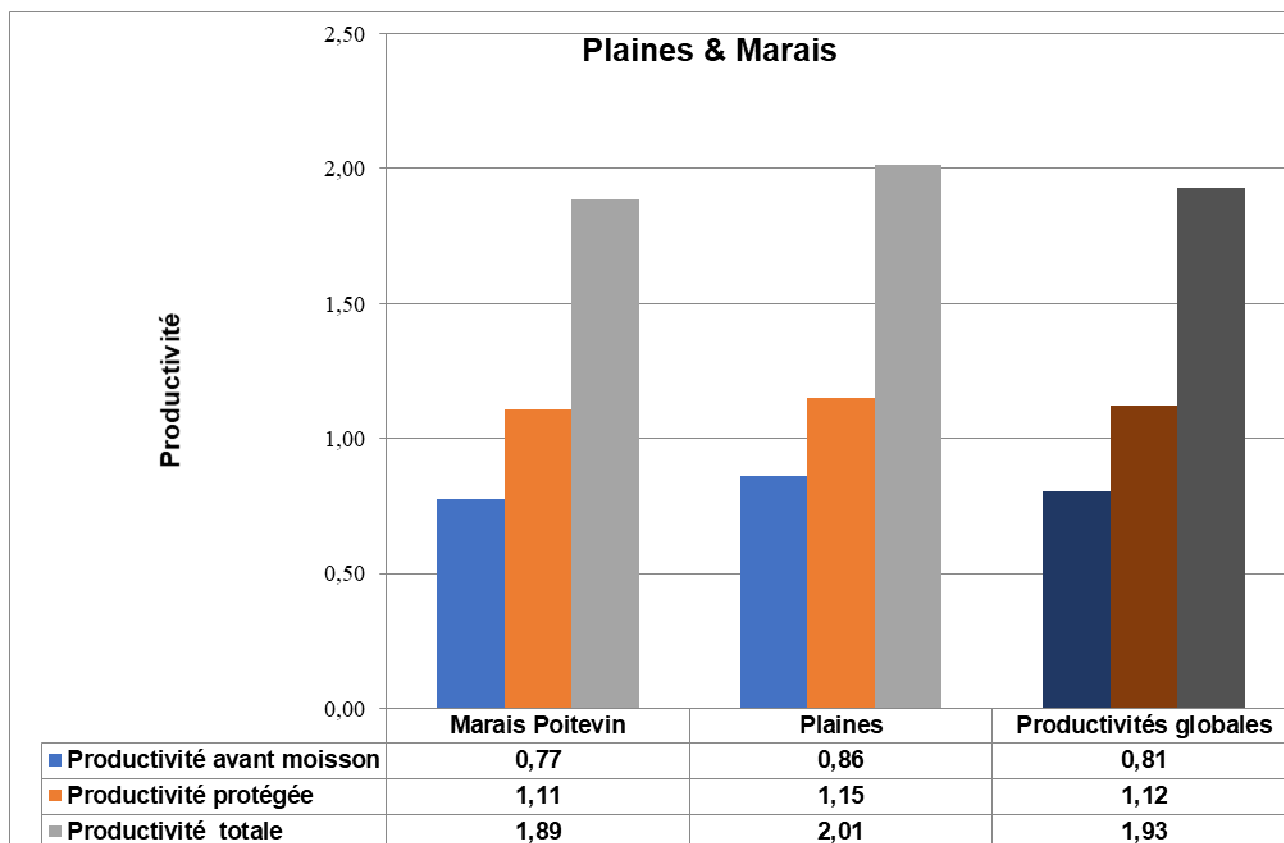


Figure 7 : Productivité pour l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale entre 1983/1999 et 2020

L'historique montre des situations relativement proches entre les secteurs de plaine et de marais cette année.

Notons que la productivité globale diminue de 1,94 pour la période 1982/1999 – 2007, à 1,93 pour la nouvelle période incluant 2020. Le seuil de renouvellement de la population est seulement atteint pour les secteurs de plaine.

CONCLUSION

La campagne 2020 de protection du Busard cendré apporte des résultats moins bons qu'en 2019 en termes d'envols dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure.

Cette année est marquée par la découverte de 195 nids (149 en plaine et 46 en marais) dont 54 % ont été productifs. 309 jeunes busards ont pris leur envol dont 256 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 structures (ASTUR, LPO PC et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Parmi ces 256 envols "protégés", 226 jeunes se sont envolés *in situ* et 30 ont été envoyés en centre de soins. Les 53 jeunes restants se sont envolés avant la moisson. L'importante proportion des envols après moisson est une nouvelle fois liée à la précocité des cultures et des dates de moissons.

Les "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires. Cette collaboration n'a pas été possible sur une partie des polders vendéens comme les années précédentes. Si ce type de situation prend des proportions plus importantes dans les polders vendéens, les 3 structures qui interviennent sur le Marais poitevin font face à des refus de protection. De fait, une procédure d'alerte a été mise en place par les DDT/ DDTM en cas de refus de protection des nids, en partenariat avec les DREAL et l'OFB. Cette démarche s'applique dans les trois départements concernés par cette action.

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des "envols protégés" a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante en s'approchant des 60 % d'envols. En 2020, ce taux augmente de nouveau et s'élève à 58 % (57% en 2019 et représente 1 % par an depuis 2018). Ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais à l'augmentation du nombre d'envols après les moissons. Ces "envols protégés" sont dépendants d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. **Ces chiffres montrent une nouvelle fois que sans action de protection la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparue et est vouée à disparaître sans intervention.**

Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent compliquées dans certains secteurs. Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

REMERCIEMENTS

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants de la Mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, service civique ou salariés de la LPO ou du GODS. Enfin, merci aux membres du centre de soins de St Denis du Payré, Christian Pacteau, Anouk Guillaume, Emmanuelle Portier et Vincent Bouvet pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards. Nous remercions également Marie Barbancey pour l'accueil de jeunes busards dans son centre l'Arche de Marie à Echiré.

Merci à Lucas Busseau, Rachel Lefran, Goeff et Hilary Welch, Bruno Maître, Justin Chambrelin, Emmanuelle Portier, Jacques Grelier, Yves Gaugris, Yohan Meuraillon, Aurélie Guégnard pour la LPO 85.

Merci à Anaëlle Bissonnet, Stephane Cohendoz, Julien Gonin, Gilles Rosier, Loïc Petit, Elisa Daviaud, Patrick Giuliani, Christian Gossmann, Daniel Hulne, Maxime Thevenot, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, Irène Anglade, Laurine Rose, Antoine Colin, Clara Gracia-Matos, François Marie, Claudine Martin, Didier Maucouard, Jackie Richard, Mickaël Vinet pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Patrick Boucheny, Tanguy Brunet, Théodore Cabirol, Rémi Chargé, Joëlle Chatain, Alexandra Christin, Claude Conon, Michel Giraudeau, Damien Jouen, Alexis Martineau, Laurent Merle, René Pouit, Jean-François Quété, Antoine Van mastrigt pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle.

La sauvegarde du Busard cendré dépend de leur investissement.

Résumé

Titre : Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2020 – note de synthèse

Thèmes : Opération de conservation, Busard cendré

Mots-clés :

- Thématiques : ornithologie, busards, conservation, protection, sensibilisation, agriculture
- Géographique : Marais poitevin, marais, plaine

Espèce concernée : Busard cendré (*Circus pygargus*)

Type d'étude : Suivi de la reproduction et protection des nichées de busards cendrés

Objectif(s) de l'étude : Maintenir les populations de Busard cendré dans le territoire du Marais poitevin et ses bordures.

Résumé :

Dans l'ensemble du territoire prospecté en 2020 (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), 195 nids ont été trouvés (156 en 2019). 149 nids étaient en zone de plaine et 46 en zone de marais. 54 % de ces 149 nids étaient productifs et ont produit 309 jeunes à l'envol, dont 256 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 associations menant cette opération (ASTUR, GODS et LPO PC et 85) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Parmi ces 256 "envols protégés", 30 jeunes busards ont été envoyés en centre de soins. Les 226 restants ont été protégés par la pose de cages ou de grillages autour des nids, rendue possible grâce à l'accord des exploitants agricoles. Seulement 53 jeunes se sont envolés avant la moisson. La saison de reproduction 2020 peut être qualifiée de moyenne. Cette année montre une fois de plus à quel point les jeunes busards à l'envol restent tributaires de la météo et de l'évolution des cultures et de la protection des nids. Enfin, il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès du public agricole, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Période / année de réalisation : Avril / Août 2020

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Nombre de pages : 20 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : DREAL Nouvelle-Aquitaine, Natura 2000, WKN France, BayWa r.e.

lien bibliographique : GUEGNARD A. & AL., 2020. *Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2019 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 20 p.